

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU

26 JUIN 2015

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2015 A 18 HEURES 00

L'an deux mille quinze, le vingt-six mai à dix-huit heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN BELLE ROCHE, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André BERTHOUD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs André BERTHOUD, Bernard DESPLAT, Nadine MITRE, Michel PONT, Véronique LE NOAN, Thierry BERLAND, Pascal CLEMENT, Christine VIAL LAPLACE, Sandrine MATHIEU, Thierry VALENTIM, Muriel PERRET, Aurélie CHALIES, Hélène REBOUX, Michel BERTHIER et Daniel MERCIER.

Absente :

Madame Aurélie CHALIES

Madame Muriel PERRET est nommée secrétaire de séance.

Procès verbal de la séance du 29 mai 2015 :

V – DOSSIER ZONE BUSSONGE (précision à la demande de Monsieur Pascal CLEMENT)

Au lieu de :

Monsieur le maire rappelle la réunion organisée sur place le 18 mai 2015 pour déterminer avec précision les travaux à réaliser. Monsieur Daniel MERCIER s'excuse de son absence à celle-ci et demande à monsieur Bernard DESPLAT de bien vouloir envoyer les convocations par mail et non la déposer dans son casier.

Lire :

Monsieur le maire rappelle la réunion organisée sur place le 18 mai 2015 pour déterminer avec précision les travaux à réaliser. Monsieur Daniel MERCIER s'excuse de son absence à celle-ci et demande à monsieur Bernard DESPLAT de bien vouloir envoyer les convocations par mail et non la déposer dans son casier. Monsieur le maire précise que les convocations ont été déposées dans les casiers à sa demande.

Le procès-verbal de la séance du 29 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1° Validation du P.E.D.T. / Projet Educatif Territorial
- 2° SYDESL :
 - Raccordement des panneaux lumineux
 - Renouvellement des équipements vétustes
- 3° Travaux dans le lotissement des Peupliers :
 - Enfouissement des réseaux par le SYDESL
 - Résultat de l'appel de candidatures pour les travaux d'assainissement
- 4° Projet zone Bussonge
- 5° Projet zone Sordats
- 6° Syndicat des eaux / Schéma de distribution d'eau potable
- 7° Intervention musicale en milieu scolaire / Année scolaire 2015-2016
- 8° Mise à jour de la convention entre la commune et le Centre de Loisirs
- 9° Situation budgétaire au 15 juin 2015
- 10° Comptes rendus des commissions et diverses réunions
- 11° Questions diverses

COMPTE RENDU

I – VALIDATION DU P.E.D.T. / PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Monsieur le maire informe l'assemblée que le « Projet Educatif Territorial » a été retenu et validé par la direction de l'Education Nationale et par la direction départementale de la Cohésion Sociale réunies en séance ce 11 juin 2015.

Ceci se traduira par une convention entre la commune et ces deux organismes ; puis, au final, par un arrêté préfectoral.

Le conseil municipal prend acte de la convention à intervenir et autorise le maire à la signer.

Il sollicite, en outre, au regard de ce « Projet Educatif Territorial », le bénéfice de manière pérenne, du soutien financier de l'Etat aux fins de proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après le temps scolaire ; l'aide de l'Etat étant de 50 euros par enfant scolarisé dans les écoles élémentaire et maternelle.

II – SYDESL

• Panneaux lumineux

Monsieur le maire indique à l'assemblée que les trois panneaux d'information lumineux (cimetièrre, mairie et route de Sennecé) seront installés entre le 06 et le 10 juillet 2015.

Il présente ensuite le devis du SYDESL pour le raccordement de ceux-ci ; la contribution de la commune s'élève à 7 423,40 euros H.T.

Monsieur Michel BERTHIER ajoute qu'il conviendra de prévoir la présence d'un électricien au moment de la réalisation des travaux.

Le conseil municipal accepte le devis du SYDESL et le montant de la participation communale de 7 423,40 euros H.T. pour le raccordement électrique de ces trois panneaux.

Une formation de quelques membres du personnel et des élus est prévue le 28 juillet 2015 pour l'utilisation de ces panneaux et la mise en ligne des informations communales et festives. Ces informations pourront être mises via le site internet de la commune.

• Renouvellement des équipements vétustes

Monsieur le maire fait part du devis du SYDESL concernant le renouvellement des équipements d'éclairage public vétustes; la contribution de la commune s'élève à 7 500,00 euros H.T. (remplacement de 35 lampes). Il rappelle que l'assemblée avait déjà émis un accord de principe pour ce renouvellement lors de sa séance du 23 janvier 2015.

Le conseil municipal accepte le devis du SYDESL et le montant de la participation communale de 7 500,00 euros H.T. pour le changement de ces lampes vétustes. Il autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

III – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LE LOTISSEMENT DES PEUPLIERS

• Enfouissement des réseaux par le SYDESL

Monsieur le maire donne l'état d'avancement des travaux d'enfouissement des réseaux par le SYDESL, rue des Hirondelles, rue des Champs et impasse des Canaris ceux-ci seront terminés pour le 14 juillet 2015.

L'enfouissement des lignes par France Télécom sera réalisé dans quelques mois.

Les trottoirs seront refaits en enrobé ; à cet effet, un devis complémentaire est en attente.

• Résultat de l'appel de candidatures pour les travaux d'assainissement

Monsieur le maire fait part du travail de la commission d'appel d'offres, réunie le 10 juin 2015 pour l'examen des candidatures pour les travaux d'assainissement de la rue des Hirondelles, de la rue de Perdrix et de l'impasse des Cigognes.

Quatre entreprises ont été retenues PETAVIT – ALBERTAZZI – POTAIN et SOCAFL. Celles-ci adresseront leurs offres pour le 02 juillet 2015, à 12 h 00 ; la commission d'appel d'offres se réunira le même jour à 17 h 00.

Le conseil municipal prend acte que le choix de l'entreprise sera fait sur des critères et un classement très précis.

Il rappelle qu'il s'agit d'un MAPA, marché à procédure adaptée.

Il autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise retenue, ainsi que toutes les autres pièces qui seraient nécessaires.

IV – PROJET ZONE BUSSONGE

Monsieur le maire donne l'état d'avancement du projet d'aménagement de la zone BUSSONGE.

La demande de fonds de concours a été déposée auprès de la CAMVAL.

Le conseil municipal approuve le projet définitif et autorise le maire à établir et à signer les commandes des différents travaux projetés.

Monsieur Michel PONT apporte quelques précisions techniques complémentaires, notamment au regard des raccordements à la pompe de relevage et la nécessité de prévoir un branchement électrique pour celle-ci.

V – PROJET ZONE SORDATS

Monsieur le maire donne l'état d'avancement du projet d'aménagement de la zone EN SORDATS.

La demande de fonds de concours a été déposée auprès de la CAMVAL.

La société ALS Remorques a obtenu son permis de construire.

TOITURE DE LA MAIRIE

Monsieur le maire ajoute, en outre, qu'une demande de fonds de concours a été déposée pour la rénovation complète de la toiture de la mairie.

VI – SYNDICAT DES EAUX / SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'en application de l'article L.2224-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes sont tenues de réaliser leur « schéma de distribution d'eau potable » afin de déterminer les zones desservies ou à desservir par le réseau d'alimentation d'eau potable pour lesquelles une obligation de desserte s'applique.

Il précise que le Syndicat des Eaux du Nord de Mâcon, qui gère l'ensemble du réseau d'eau potable des communes de Charbonnières, Laizé, Saint Jean le Priche, Saint Albain, Saint Martin Belle Roche, La Salle, Senozan et Verzé, a engagé (à ses frais) la démarche d'élaboration d'un « schéma de distribution d'eau potable » pour toutes les communes du syndicat.

Il présente à l'assemblée ce schéma pour la commune de Saint Martin Belle Roche.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de « schéma de distribution d'eau potable » de la commune de Saint Martin Belle Roche tel qu'il a été présenté.

Il précise que la cartographie et la note méthodologique correspondantes seront annexées à la présente délibération.

Une visite des installations est prévue le 07 juillet 2015 à 9 h 00.

RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Monsieur le maire donne les éléments principaux de ce rapport et notamment :

Le service public d'eau potable dessert environ 6 300 habitants (2 855 abonnés).

Pour une consommation de 120 m3, le prix du m3 d'eau est de 2,37 euros (hors assainissement).

La consommation d'eau potable a diminuée entre l'exercice 2013 (327 030 m3) et l'exercice 2014 (308 635 m3).

VII – INTERVENTION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE / ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de la directrice de l'école maternelle d'inviter un intervenant en musique pour l'année scolaire 2015-2016, dans le cadre d'un projet de circonscription intitulé « le corps musical », s'inscrivant dans le dispositif « écoles qui dansent ».

Il présente le devis proposé par MUSI'CHORAL (Claire MILLOT de St Gengoux de Scissé) et fait part du montant de ce projet (24 séances musicales réparties entre les classes de maternelle et une séance de spectacle devant les parents) s'élevant à 1 131,00 euros.

Il rappelle que madame MILLOT est intervenue durant l'année scolaire 2014-2015 et a donné entière satisfaction.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte le projet musical proposé par la directrice de l'école maternelle pour l'année scolaire 2015-2016.

Il accepte de prendre en charge le montant de la participation financière sollicitée, soit 1 131,00 euros.

Il autorise le Maire à signer toutes les pièces qui seraient nécessaires à ce dossier.

Monsieur le maire ajoute qu'il y aura également trois heures d'intervention pour l'école élémentaire pour l'année scolaire 2015-2016, par un intervenant de la CAMVAL.

VIII – MISE A JOUR DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE DE LOISIRS

Madame Véronique LE NOAN propose à l'assemblée de mettre à jour la convention signée entre la commune et l'association du Centre de Loisirs pour l'utilisation des locaux scolaires et communaux pendant les vacances scolaires par le Centre de Loisirs.

Cette mise à jour porte notamment sur : le changement de président de l'association, la suppression du fonctionnement du Centre de Loisirs les mercredis pendant les périodes scolaires, la protection des sols des préaux refaits récemment (pas de collage, pas de peinture).

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise à jour de cette convention et autorise le maire à la signer.

IX – SITUATION BUDGETAIRE AU 15 JUIN 2015

Monsieur Bernard DESPLAT et madame Hélène REBOUX font part de la situation des comptes au 15 juin 2015. Ils envisagent des virements de crédits pour certains programmes de travaux (notamment la zone Bussonge) ; ceux-ci seront proposés et présentés à l'assemblée lors de sa séance du mois de septembre 2015.

Le montant de la D.G.F. sera également réajusté.

Monsieur le maire informe l'assemblée sur le montant définitif de l'emprunt réalisé pour les travaux d'assainissement, soit 200 000 euros (au taux de 1% pour une durée de 7 ans).

Il fait part, par ailleurs, du retour possible de la compétence « S.D.I.S. » à la CAMVAL en 2016.

X – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DIVERSES REUNIONS

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes rendus de diverses réunions :

Monsieur Bernard DESPLAT informe :

- *ADMR*
 - Cette association gère et vend des services pour 22 communes adhérentes. Elle a un budget de 549 000 euros. Elle a 17 équivalents temps plein.
La commune de St martin Belle Roche est celle qui a le plus de clients.
 - Les aides de cette association s'adressent notamment aux personnes handicapées, aux personnes âgées, aux familles avec de jeunes enfants, aux personnes malades, . . .
- *SIGALE*
 - Le dossier « périscolaire » 2015-2016 a été validé. Il y aura :
 - 5 ateliers pour l'école élémentaire
 - 2 ateliers pour l'école maternelle
 - Le débat concernant la prise de compétence par le SIGALE des centres de loisirs est relancé au regard de la fermeture du centre de loisirs de Charnay les Mâcon.
- *C.C.A.S.*
 - Le repas de la fête des mères s'est très bien passé (108 personnes présentes).
 - Le voyage annuel qui aura lieu le 17 septembre, est en cours de préparation ; le déplacement se fera à St Jean de Losne.
 - La confection des colis de Noël sera envisagée avec les services d'Intermarché.
 - Il n'y a pas de nouveaux dossiers d'aide sociale à ce jour.
 - Les familles aidées ont essentiellement un problème de logement ; leur loyer est trop élevé et elles ne trouvent pas d'appartement à un coût moindre.
- *Restaurant scolaire*
 - Il y a eu environ 15 000 repas servis pendant cette année scolaire 2014/2015.

Madame Hélène REBOUX expose :

- *Agence technique Départementale*
 - Compte rendu de la réunion d'information tenue par l'A.T.D. le 17 juin 2015 à Montagny les Buxy.
 - Monsieur CORDELIER de l'A.T.D. sera invité, lors de la prochaine séance de l'assemblée en septembre, à présenter son rapport sur les consommations d'énergies 2014 de la commune.

Madame Véronique LE NOAN :

- *Conseil d'école*
 - La rentrée des élèves aura lieu le 01 septembre 2015 ; celle des enseignants, le 31 août 2015.
 - Une classe sera fermée, celle de monsieur BEZIERS.
 - Les horaires, tant pour l'école que pour le périscolaire, seront identiques à l'année scolaire qui se termine.
 - Les effectifs pour cette nouvelle année scolaire :
 - Ecole maternelle : 56 enfants
 - 18 en petite section
 - 21 en moyenne section
 - 17 en grande section
 - Soit trois classes réparties comme suit :
 - 18 petits et 10 moyenne section (28 élèves)
 - 11 moyenne section et 17 grande section (28 élèves)
 - Ecole élémentaire : 71 enfants
 - 8 CP
 - 18 CE1
 - 20 CE2
 - 18 CM1
 - 7 CM2
 - Soit trois classes réparties comme suit :
 - 8 CP et 12 CE1 (20 élèves)
 - 6 CE1 et 20 CE2 (26 élèves)
 - 18 CM1 et 7 CM2 (25 élèves)

XI – QUESTIONS DIVERSES

1° CREATION DE POSTES

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de l'accord de la CAP (commission administrative paritaire du CDG) pour l'avancement de grade de deux agents du service administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe à 100 % le taux d'avancement pour la filière administrative comme suit :
 - Grade d'origine : Adjoint administratif de 1^{ère} classe
 - Grade d'avancement : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Décide de créer :
 - A la date du 01 juillet 2015 :
 - Deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Décide de supprimer :
 - A la date du 01 juillet 2015 :
 - Deux postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, consécutives à la présente décision, et à signer tous les documents s'y rapportant.

2° AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT

Monsieur le maire informe l'assemblée, qu'un « programme d'urgence » a été mis en place par le département pour accompagner les communes dans leurs programmes de travaux.

Il propose de solliciter une aide financière pour les travaux d'assainissement du lotissement des Peupliers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des nouvelles dispositions mises en place par le conseil départemental en matière d'aides financières aux communes avec effet au 01 janvier 2015.

Il décide de solliciter une subvention auprès du département pour les travaux d'assainissement du lotissement des Peupliers : impasse des Cigognes, rue des Perdrix et rue des Hirondelles.

Il autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

3° SERVICE ASSAINISSEMENT / RAPPORT ANNUEL 2014 DU DELEGATAIRE

Monsieur le maire présente le rapport annuel de l'assainissement pour l'exercice 2014 du délégataire, SUEZ Environnement (ex. Lyonnaise des eaux et ex. SDEI).

Il donne les éléments principaux de ce rapport et notamment :

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 345 habitants (579 abonnés).

Le volume assujetti à l'assainissement a été de 63 523 m³ en 2014.

Pour une consommation de 120 m³, le prix du m³ « assainissement » est de 1,43 euros.

Le prix total du m³ d'eau (part eau + part assainissement) est de 3,80 euros TTC.

La part assainissement reversée à la commune est de 45 127,99 pour l'exercice 2014.

La commune dispose de 596 mètres linéaires de réseaux d'eaux pluviales et 9 534 mètres linéaires de réseaux d'eaux usées.

Monsieur Daniel MERCIER demande quelles sont les informations contenues dans ce rapport sur la station d'épuration.

Monsieur le maire lui rappelle que la station d'épuration appartient à EUROSERUM ; La commune verse annuellement à celle-ci une quote part représentant 6% des frais de fonctionnement.

Avant la création de cette station d'épuration, toutes les eaux usées des habitants de la commune allaient directement à la Saône.

Monsieur Thierry BERLAND indique que les stations d'épuration perçoivent une prime d'épuration en fonction du rendement.

4° SYDESL

Monsieur le maire informe l'assemblée des modifications de l'éclairage public du « Château », rue du Château et présente l'estimation financière du SYDESL, soit un montant de 11 028,82 euros H.T. ; ce montant est entièrement pris en charge par le SYDESL.

Monsieur Michel BERTHIER s'étonne du fonctionnement des spots en place jusqu'à ce jour ; ceux-ci ne sont pas étanches.

XI – TOUR DE TABLE

Monsieur le maire :

- Informe l'assemblée du retour des trois agents qui étaient en arrêt de travail. Il précise qu'un agent des services techniques a été autorisé par le comité médical à reprendre le travail à temps partiel thérapeutique.
- Fait part des emplois contractuels pendant la période estivale.
- Prend acte des suggestions de monsieur Daniel MERCIER concernant la mise en place d'un organigramme.

- Fait part des « entretiens professionnels » qui remplacent, à compter de 2015, la notation du personnel communal.
- Indique que des balles de laine de verre sont tombées dans le fossé route de Saint Jean ; le propriétaire sera recherché ;
- Indique également que des tôles en plastique ont été déposées place de la Boulaye.

Monsieur Michel PONT :

- Demande où en est le retrait des peupliers sur la zone BUSSONGE ; le retrait sera effectué ce 29 juin 2015.
- Souhaite réunir la commission « cimetièrre » ; monsieur Daniel MERCIER remplace madame Muriel PERRET qui ne veut plus faire partie de cette commission.

Madame Véronique LE NOAN :

- Demande si des informations ont pu être obtenues pour une amélioration du débit d'internet au hameau de la Béjarde.
Il existe un système que les personnes peuvent installer sur leur habitation (ce système a un coût) ; les personnes intéressées doivent s'adresser à l'opérateur Orange. Une information leur a été communiquée.

Monsieur Pascal CLEMENT :

- Demande si les actes notariés concernant des constructions rue de la Madone ont été retrouvés par les notaires. Monsieur le maire indique qu'ils n'ont pas été retrouvés et que la commune a décliné être propriétaire de la parcelle litigieuse.
- Invite l'ensemble du conseil municipal le 05 juillet 2015 à 11 h 30 à la caserne des pompiers pour « l'arrosage de ses trois petits enfants ».

Madame Muriel PERRET :

- Demande que l'intérieur des placards contenant la vaisselle au pré communal soit nettoyé régulièrement (il y a sans cesse de la poussière qui entrent dedans) car cela est très problématique lors des locations.
Elle demande que l'état des lieux de ces locaux soit fait de façon consciencieuse et précise et parfaitement encore pour la vaisselle. Cette demande est aussi valable pour le foyer rural et la vaisselle du foyer rural.
Une commission spécifique est créée pour le tri et la mise à jour de la vaisselle ; mesdames Muriel PERRET et Sandrine MATHIEU composent cette commission qui réalisera une note minutieuse des contrôles à effectuer lors des états des lieux.

Monsieur le maire :

- Rappelle que le bar « le Saint Martin » est fermé. Le fonds de commerce est mis en vente. L'assemblée veillera à ce que la licence ne soit pas perdue.

Monsieur Bernard DESPLAT :

- Fait part du planning des travaux pendant l'été 2015.

La séance est levée à 20 h 05

Le Maire,

